



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2527

Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2016 : attributions de subventions d'un montant total de 163 043,00 euros (illuminations) et 23 313,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2527 - FETES DE FIN D'ANNEE - ILLUMINATIONS ET ANIMATIONS 2016 :  
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'UN MONTANT TOTAL DE  
163 043,00 EUROS (ILLUMINATIONS) ET 23 313,00 EUROS  
(ANIMATIONS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS -  
APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ECONOMIE  
DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui  
suit :

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations  
de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme  
du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon a pris en compte les demandes des associations désireuses de  
participer aux manifestations de fin d'année et apportera, comme habituellement, son concours à  
ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants  
de la ville.

#### **I- Illuminations de fin d'année**

La mise en lumière des rues pourra être effectuée à partir 18 novembre 2016, la date  
d'extinction étant fixée au 8 janvier 2017 inclus.

L'organisation de cet événement a fait l'objet d'une large consultation auprès des  
commerçants, artisans et représentants des arrondissements. En outre, afin d'améliorer la qualité  
des installations une action de sensibilisation a été menée, comme l'année précédente, auprès des  
entreprises d'électricité.

Le montant final de chaque subvention, limité à 20 000 € correspond à 50 % de celui  
des factures acquittées pour les illuminations 2016. Les subventions sont versées en deux temps.

Tout d'abord une avance, correspondant :

- pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2015 à 50 % du plus faible  
montant entre celui, TTC, des dépenses intervenues à ce titre en 2015 et celui, TTC des devis  
2016 ;
- pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2015, à 25 % du  
montant TTC des devis 2016.

Ensuite un éventuel solde, si le montant de l'avance est inférieur à 50 % du montant  
des factures acquittées par l'association au titre des illuminations 2016 et à 20 000 € Dès le mois  
de janvier et avant une date déterminée par ses services, les associations sont invitées à  
transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble de ces factures. Le versement du solde interviendra, le  
cas échéant, le 1<sup>er</sup> semestre 2017.

En cas d'éventuels versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après  
réception des factures TTC des illuminations 2016 ou, au plus tard, à l'expiration de la date  
limite de transmission de ces dernières, une déduction sera opérée pour la manifestation 2017.

En l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2017, formalisée par la production d'un dossier de demande complet dans les délais fixés par les services de la Ville de Lyon, par le bénéficiaire du versement excédentaire, celui-ci sera tenu de procéder au remboursement de ce dernier s'il est supérieur à 5 €

## II- Animations de fin d'année

Les animations de fin d'année sont organisées par les associations de commerçants ayant présenté un projet en lien avec les fêtes de fin d'année.

Les subventions proposées correspondent à 30 % du montant TTC des devis 2016, plafonnées à 3 000 €

Dès le mois de janvier, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble des factures relatives aux animations de fin d'année.

En cas d'éventuels versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des animations 2016 ou, au plus tard, à l'expiration de la date limite de transmission de ces dernières, une déduction sera opérée pour la manifestation 2017. En l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2017, formalisée par la production d'un dossier de demande complet, dans les délais fixés par les services de la Ville de Lyon, par le bénéficiaire du versement excédentaire, celui-ci sera tenu de procéder au remboursement de ce dernier s'il est supérieur à 5 €

Dans le cas où une association renoncerait à son projet d'illumination ou d'animation après l'adoption de la présente délibération, la Ville de Lyon émettra un titre de recette pour obtenir le remboursement de la subvention ou ne versera pas la subvention si le mandat n'a pas encore été émis.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### DELIBERE

1. Les subventions de fonctionnement suivantes, pour un montant total de 163 043,00 € sont allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour la mise en place des décorations lumineuses :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
1 <sup>er</sup>	Marché de la Croix-Rousse	Chez M. MINARD – 5 chemin Petit – 69300 CALUIRE ET CUIRE	2 160
1 <sup>er</sup>	Village des Créateurs Passage Thiaffait	Passage Thiaffait – 19 rue René Leynaud – 69001 LYON	1 377

2 <sup>e</sup>	Rue Gasparin	14 rue Gasparin – 69002 LYON	4 044
2 <sup>e</sup>	Rue Auguste Comte	33 rue Auguste Comte – 69002 LYON	4 796
2 <sup>e</sup>	ACOR Victor Hugo	2 rue d'Enghien – 69002 LYON	2 498
2 <sup>e</sup>	Ancienne Préfecture	10 rue de l'Ancienne Préfecture – 69002 LYON	2 902
2 <sup>e</sup>	Rue Emile Zola	« L'Arnaque » - 18 rue Emile Zola - 69002 LYON	5 790
2 <sup>e</sup>	Commerçants des rues Palais Grillet et Tupin	14 rue Palais Grillet – 69002 LYON	263
2 <sup>e</sup>	Association des commerçants du passage de l'Argue - ACPA	Chez Lisette PIZZI – 38 passage de l'Argue – 69002 LYON	3 401
2 <sup>e</sup>	Charité Bellecour	Chez Caroline CAUQUY – 9 rue Laurencin – 69002 LYON	2 916
2 <sup>e</sup>	Le Petit Bellecour	30 rue de Plat – 69002 LYON	1 246
3 <sup>e</sup>	ACCOURVIT	54 cours Richard Vitton – 69003 LYON	5 656
3 <sup>e</sup>	Les Boutiques de Montchat	72 cours Docteur Long – 69003 LYON	11 189
3 <sup>e</sup>	Comité des commerçants du cours Gambetta	21 cours Gambetta – 69003 LYON	8 106
3 <sup>e</sup>	Association Quartier Préfecture	Chez M. WEYMER 32 cours de la Liberté – 69003 LYON	2 607
3 <sup>e</sup>	Association des artisans et commerçants Villette Paul Bert	226 rue Paul Bert – 69003 LYON	4 878
3 <sup>e</sup>	Association des commerçants des Halles de Lyon – Paul Bocuse	102 cours Lafayette – 69003 LYON	4 260
4 <sup>e</sup>	Lyon Côté Croix-Rousse	14 rue Pailleron – 69004 LYON	14 502
5 <sup>e</sup>	Saint Georges Village	5 place Saint Jean – 69005 LYON	895
5 <sup>e</sup>	Association des professionnels du Point du Jour - ASPROPO	Mairie du 5 <sup>e</sup> arrdt - 14 rue Edmond Locard - 69005 LYON	3 503
5 <sup>e</sup>	Association des commerçants de St Just, St Irénée Fourvière	23 rue des Chevaucheurs – 69005 LYON	3 912
6 <sup>e</sup>	Carré Roosevelt Lyon Rive Gauche	33 rue Bossuet – 69006 LYON	14 512
6 <sup>e</sup>	Vitton Actions	33 rue Bossuet – 69006 LYON	2 400
6 <sup>e</sup>	Lafayette Commerces	15 cours Lafayette – 69006 LYON	8 043
6 <sup>e</sup>	Union des commerçants Tête d'Or	36 rue Tête d'Or – 69006 LYON	2 709

	(UCTO)		
6 <sup>e</sup>	Carré Foch	58 avenue Maréchal Foch – 69006 LYON	3 850
6 <sup>e</sup>	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006 LYON	16 993
7 <sup>e</sup>	Chevreur Commerce et Artisanat	34 rue Chevreur – 69007 LYON	2 601
7 <sup>e</sup>	Gerland Commerces	37 place des Pavillons – 69007 LYON	4 284
8 <sup>e</sup>	UCAM	64 avenue des Frères Lumière – 69008 LYON	11 250
9 <sup>e</sup>	Centre 9	16 rue St Pierre de Vaise – 69009 LYON	5 500
<b>TOTAL</b>			<b>163 043</b>

2. Les subventions de fonctionnement suivantes, pour un montant total de 23 313,00 , sont allouées aux associations décrites dans le tableau ci-dessous, pour l'organisation des animations de fin d'année :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de la subvention en €
1 <sup>er</sup>	Arts Pentes	22 rue René Leynaud – 69001 LYON	3 000
2 <sup>e</sup>	Association des commerçants du passage de l'Argue - ACPA	Chez Lisette PIZZI – 38 Passage de l'Argue – 69002 LYON	869
3 <sup>e</sup>	ACCOURVIT	54 cours Richard Vitton – 69003 LYON	853
3 <sup>e</sup>	Comité des commerçants du cours Gambetta	21 cours Gambetta – 69003 LYON	1 091
3 <sup>e</sup>	Association Quartier Préfecture	Chez M. WEYMER 32 cours de la Liberté – 69003 LYON	2 077
3 <sup>e</sup>	Association des artisans et commerçants Villette Paul Bert	226 rue Paul Bert – 69003 LYON	164
4 <sup>e</sup>	Lyon Côté Croix-Rousse	14 rue Pailleron – 69004 LYON	3 000
6 <sup>e</sup>	Association des commerçants Saxe Saint Pothin	10 avenue de Saxe – 69006 LYON	1 935
6 <sup>e</sup>	Union des commerçants Tête d'Or (UCTO)	36 rue Tête d'Or – 69006 LYON	701
7 <sup>e</sup>	Chevreur Commerce et Artisanat	34 rue Chevreur – 69007 LYON	593
7 <sup>e</sup>	Le Cœur du 7	29 rue de la Thibaudière – 69007 LYON	547
7 <sup>e</sup>	Gerland Commerces	37 place des Pavillons – 69007 LYON	2 970
8 <sup>e</sup>	UCAM	64 avenue des Frères Lumière – 69008 LYON	2 818

8 <sup>e</sup>	Comité des Fêtes de Monplaisir	25 avenue des Frères Lumière – 69008 LYON	2 695
TOTAL			23 313

3. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations « Village des Créateurs du Passage Thiaffait », « l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse » et « l'Union Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) » sont approuvées.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2016 :

- soit : 163 043,00 € sur le programme ANIMATIONS, opération ILLUM, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65, ligne de crédit 51971 ;

- soit : 23 313,00 € sur le programme ANIMATIONS, opération ANICCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65, ligne de crédit 51975.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA